SMB CISSE

le bulletin

édition spéciale «bilan du Contrat de bassin n° 1»

TOUTE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE LA CISSE

EN PARTENARIAT AVEC

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA Cisse

agence de l'eau Loire-Bretagne

Centre-Val de Loire

Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse
4 rue du Bailli, 41190 HERBAULT

Secrétariat : 02 54 46 25 78
Technicien : 06 46 67 49 68
Directeur : 06 71 03 64 17

syndicat-cisse.fr

EDITO
le mot du président

L'année 2015 débute et avec elle, se termine le premier contrat de bassin de la Cisse. Initié par la Région Centre et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Pays Beauce Val de Loire (premier porteur du contrat de bassin) s'est vu confié un défi de taille : mener un programme d'actions sur le bassin afin de reconquérir le bon état des eaux de la Cisse et de ses affluents avec le tout premier « Contrat de Bassin » multithématique de la Région.

Ce premier contrat, signé le 2 février 2008 pour une durée de 5 ans, a permis la réalisation de plus de 200 projets pour un montant global de 6.7 millions d'euros sur des thématiques différentes mais complémentaires : restauration des milieux aquatiques, réhabilitations des assainissements collectifs et non collectifs, réductions des pollutions diffuses agricoles et communales, etc…..

Fort de la dynamique instaurée par les 5 syndicats de rivières du bassin, l'année 2012 fut une année charnière pour la Cisse avec la fusion des 5 entités en une seule structure : le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse désormais en charge de la gestion des milieux aquatiques sur tout le bassin, des sources de la rivière à Marchenoir (41) jusqu'à la confluence avec la Loire sur la commune de Vouvray (37).

Aujourd'hui, le Syndicat prépare l'avenir en élaborant le prochain contrat 2015 - 2020. Certaines thématiques seront conservées, d'autres modifiées, le tout dans l'objectif d'un retour au bon état du cours d'eau prévu pour 2021 ou 2027 (selon les affluents) par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

Il m'apparaît nécessaire, pour clore ce propos, de remercier touts les acteurs du « monde de l'eau », partenaires financiers et techniques ainsi que les riverains qui soutiennent le syndicat dans ses actions et qui permettent la mise en place d'une gestion concertée et globale du bassin de la Cisse.

Vous trouverez dans ce bulletin un ensemble d'information sur le fonctionnement du Syndicat, un bilan des actions réalisées sur le premier contrat ainsi qu'un recueil de données sur le bassin de la Cisse. Bonne lecture.

Jean Louis SLOVAK
Président du SMB CISSE

Source photographique :
Page de garde 1 : SMB CISSE, Page de garde 2 : SMB CISSE, Page de garde 3 : SMB CISSE, Page de garde 4 : SMB CISSE, Page de garde 5 : SMB CISSE, Mdp 1 : SMB CISSE, Président : SMB CISSE, Schéma Cisse : SMB CISSE, Photos élus : SMB CISSE, Photos équipe technique : SMB CISSE, Commission MA : SMB CISSE, Commission Pollution diffuse : Google image, Commission inondation : http://tpe-inondation-1s1.e-monsite.com/pages/introduction.html, Commission ouvrage : SMB CISSE, Commission communication : SMB CISSE, Commission finances : Google image, Panneau SMB CISSE : SMB CISSE, Sixtre, cisse moyenne, cissereau, cisse ligérienne, cisse landaise, petite cisse, remberge : HYDROCONCEPT, Sixtre à Briou, sixtre à maves, cisse ST BOHAIRE, cisse MOLINEUF, cissereau 1 &2, cisse ligérienne VEUVES, cisse ligérienne NAZELLES, cisse landaise 1&2, petite cisse MESLAND, petite Cisse MONTEAUX, remberge St ouen , remberge POCE : SMB CISSE, Schéma cisse 2 : SMB CISSE, Déversoir, vannage, clapet : SMB CISSE, Continuité éco & continuité éco 2 : FEDERATION DE PECHE INDRE ET LOIRE, REPARTITION CT1 : SMB CISSE, ACTION 1 : http://www.hellopro.fr/pulverisateur-porte-hardi-master-pro-2007652-223073-produit.html, ACTION 1 bis : google image, ACTION 1 ter : SMB CISSE, Récuperation eau de pluie : SMB CISSE, Aire lavage : http://www.agri-eure.com/detail.asp?card=428913&siteAppelant=27#.VMivRGf33WM, Désherbage méca agri : http://www.haute-loire-paysanne.com/actualites/bio-un-atelier-techniques-bio-a-la-fete-de-la-bio-a-beaulieu:CKDKK25P.html, Entretien couvert : http://www.sofimat.fr/faucheuses-conditionneuses-andaineuses-john-deere.php, Répartition MAET : SMB CISSE, Territoire MAE : CHAMBRE AGRICULTURE 41, LOCALISATION PVE : SMB CISSE, Désherbage AVERDON & WAIPUNA : SMB CISSE, Répartition action 0 pesticides : SMB CISSE, Localisation actions 0 pesticides : SMB CISSE, Désherbage pocé, lejeau, averdon, waipuna, villebarou : SMBCISSE, Photo STEP : http://www.bloc.com/article/societe/ecologie-et-environnement/les-eaux-usees-20080703.html, localisation STEP: SMB CISSE, exemple assainissement & localization comcom : SMB CISSE, répartition action MA : SMB CISSE, restauration ZH 1&2, MA 1 &2, frayère 1&2, embacle 1,2&3 , Jussie 1&2, ouvrage 1&2, berge 1-2&3 : SMB CISSE, Ragondin : smb cisse, Cage : smb cisse, Localisation économie d'eau : SMB CISSE, St Sulpice : commune de ST SULPICE, Inondation 1&2&3&4 : SMB CISSE, Bosserie 1&2&3 : SMB CISSE, Fusion : SMB CISSE, Chantier école : SMB CISSE, Instance decisionnaire : AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE, Création site internet, visite cisse, maquette, support info, suivi travaux : SMB CISSE, Pollution nitrate : SMB CISSE, Pollution phosphore : SMB CISSE, Qualité eaux : SMB CISSE, Localisation station mesure & station mesure nazelles: SMB CISSE, Evolution débit : SMB CISSE, Nappe de beauce : http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/nappe_de_beauce.htm, Evolution nappe : SMBCISSE, La cisse au fil des saisons : concours photographique du bassin de la Cisse réalisé dans le cadre de la semaine des rivières, Cisse autrefois : SMB CISSE

Le Syndicat
les missions

Porter, Animer et Coordonner les dispositifs contractuels liés à la restauration et la gestion/protection des ressources en eau et milieux aquatiques à l'échelle du Bassin Versant de la Cisse (Contrat de Bassin versant, Contrat de restauration et d'entretien, Projet agro-environnementaux, …) en lien avec les partenaires financiers potentiels (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Centre, Etat, Union Européenne,…) ;

Réaliser des travaux liés à la gestion, la restauration et l'entretien des cours d'eau du Bassin Versant de la Cisse et les études préalables nécessaires à la réalisation de ces travaux ;

Réaliser des actions de sensibilisation, de communication et de pédagogie en lien avec l'eau et les milieux aquatiques.

L'équipe du SMB CISSE

Le bureau du Syndicat se compose d'un président et de 6 vice-présidents ainsi que de douze élus représentant la totalité du territoire.

Les délégations du bureau sont :

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'execution. Des marchés et bons de commande d'un montant compris entre 5000 € HT et 14 999 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Rendre les avis et préparer les décisions à présenter au Conseil Syndical.
- Rendre les avis sur les propositions et réflexions préparées par les commissions thématique.

Président

Jean Louis SLOVAK

Vice-Présidents

Jean Michel LENA

Bertrand LANOISELEE

Jean Pierre MARIN

Jacky RUET

Marc GAULANDEAU

Gilles LEROUX

Membres du bureau

Didier BOUIN

Olivier GABILLEAU

Maurice PLY

Chrisitan BARON

Henri BURNHAM

Jean-Paul-BRISSON

Etienne LONQUEU

Dimitri MULTEAU

Yannick SEVREE

Daniel BORDIER

Gérard SERER

Laurent COUCHAUX

Le conseil

Le Conseil Syndical compte 68 élus. Chaque commune adhérente au syndicat désigne un ou plusieurs délégués titulaires. Le nombre de délégué titulaires par commune est fonction de la population selon la proportion d'un délégué par tranche de 1000 habitants. Pour les délégués suppléants, la limite est de deux pour une commune de plus de 1000 habitants.

VOS ÉLUS AU SMB CISSE

Pour information, la communauté de commune Beauce et Forêt est adhérente par substitution aux communes de Boisseau, Briou, Conan, Lorges, La-Madeleine-Villefrouin, Marchenoir, Oucques, Le-Plessis-l'Echelle, Rhodon, Roche et Saint-Léonard-en-Beauce.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
AUTRECHE	Patricia GOUJON	Emmanuel CHAPRON
AVERDON	Olivier GABILLEAU	Jean-Luc BIGUET
CANGEY	Jean-Michel LENA Benoît SIMON	Yves ROSSE Lise BARRITAULT
CHAMBON/CISSE	Christian BARON	Michel DUBUISSON
CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	Damien ROGER	Christophe REDOUIN
CHOUZY/CISSE	Gilles PERDEREAU Jean-Paul BRISSON	Martine STAINS , Dominique GUYARD
COULANGES	Henri BURNHAM	Catherine COLLIN
FOSSE	Eliane GENUIT Claudine GAUDELAS	Jean-Luc GASPARINI Ghislaine FORTIER
FRANCAY	Didier DENIAU	Angélique DEPALEMACKER
HERBAULT	Jacky RUET Jean-Marc LABBE	Gilles MESANGE Claudette TREMBLAY
LA CHAPELLE VENDOMOISE	Jacques PARIS	Philippe TONDEREAU
LANCOME	Claudette BOURGUEIL	Jean-Christophe LARUE
LANDES LE GAULOIS	Céline MEUSNIER	Patrice FAREU
LIMERAY	Jean-Marie DESSABLES Valérie PINAUD	Fabienne FANDEUR Eliane MAUGUERET
MAROLLES	Yannick SEVREE	Sophie DAMOUR
MAVES	Etienne LONQUEU	Jérôme HUARD
MESLAND	Dimitri MULTEAU	Jérôme HELTZLE
MONTREUIL EN TOURAINE	Christian GALIMANT	Isabelle DENIS
MOLINEUF	Serge NOUZIERES	Dominique PILLOT
MONTEAUX	Claude HUON	Jean-Marie RUILLON
NAZELLES-NEGRON	Daniel BORDIER Cyrille MARTIN Nicolas DELBARRE-CAUX	Dany BORDIER Marie-France René PINON TASSART
NOIZAY	Bertrand LANOISELEE Maurice PLY	Michèle BLOT Fabienne YVAIN
ONZAIN	Laurent COUCHAUX Denis BILLAULT Yves LECUIR Georges PACE	Marie-Françoise CRAMOYSAN Marie-Ange MORAISIN
ORCHAISE	Jean-Louis SLOVAK	Thierry CHAMPION
POCE SUR CISSE	Jean-Pierre MARIN Micheline RIVIERE	Michel BEA Claude COURGEAU
SAINT BOHAIRE	Lionel RANVAL	Jean-Pierre OUDIN
SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	Didier BOUIN	Didier LEROY
SAINT OUEN LES VIGNES	Marlène GUILLARD Philippe VONNET	Marie-Thérèse FEIREISEN Véronique GUYON
SAINT SULPICE DE POMMERAY	Christelle DESSITE Joëlle NOLIERE	Patrice CHARRET Patricia JUIGNET
SANTENAY	Daniel CHEVALIER	Patrick VERNON
SEILLAC	Gérard DELORY	Michel FOUCHAULT
TALCY	Pascal LONCQUEU	Etienne LHOMME
TOURAILLES	Laurent GIRARD	Daniel RIANT
VERNOU SUR BRENNE	Jean-Marie CARRE Eric HALLAY Claude ROUVRE	Jean HUREL Claude CHESNEAU
VEUVES	Gilles LEROUX	
VILLEFRANCOEUR	François OURY	Fabrice L'HUMEAU
VOUVRAY	Pascale BARONE Valérie DEPLOBIN Jean MATHIOT	Laurence BOSCHERIE Mario MACHADO
Communauté de communes BEAUCE & FORET	Quitterie GUERIN Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE Hubert TERRIER Valérie MENARD Pascal RICHARD Marc GAULANDEAU Hugues GAUTHIER Didier NOUVELLON Jean-Claude PEREL Olivier REGIS Franck RIVIERE	Philippe BEAUJOUAN Denis LAUBERT Guy DUMENIL Julie PARROD Yves CHANTEREAU Alain BEAUDRAS Jean-Paul TRUBLARD Gérard TASSIN Philippe DOUCET André BOISSONNET Xavier GUILLAUME Marc BOUVET

L'équipe *technique*

L'équipe technique est constituée de 4 agents.
Les locaux sont situés au 4 rue du Bailli,
41190 HERBAULT

Ludovic COGNARD
Directeur / Animateur

Valentin BAHE
Technicien de rivière

Christelle TOUZET
Secretaire

Yvette CUVIER
Agent d'entretien

les *commissions* TECHNIQUES

Dans un souci de répartition des taches de représentation des élus du SMB CISSE et afin de couvrir l'ensemble des activités assurées par le syndicat, il a été décidé de constituer 6 commissions thématiques. Ces commissions ont pour objectif de regrouper des élus référents (issus du Conseil Syndical) afin de constituer des groupes de travail et de suivis thématiques pour le représenter auprès des comités techniques externes ou internes et de produire des éléments de réflexion à présenter aux instances décisionnaires (bureau et conseil).
Chaque commission est co-présidée par un des vice-présidents du syndicat.

Commission «Milieux aquatiques, zones humides et espèces invasives»

Vice président rapporteur :
Bertrand LANOISELEE

Commission «Agriculture et pollutions diffuses d'origine communale»

Vice président rapporteur :
Marc GAULANDEAU

Commission «Pollution domestiques et risques d'inondation»

Vice président rapporteur :
Jacky RUET

Commission «Communication et relations riverains»

Vice président rapporteur :
Jean-Pierre MARIN

Commission «Aménagement et gestion des ouvrages hydrauliques»

Vice président rapporteur :
Jean-Michel LENA

Commission «Finances et suivi du contrat de bassin»

Vice président rapporteur :
Gilles LEROUX

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA Cisse

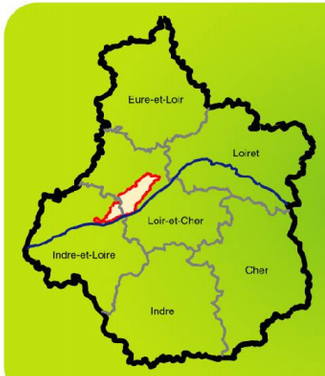

Le SMBCisse ... les chiffres clés

165 km de cours d'eau permanents
48 communes adhérentes
42 250 habitants
682 km²

Le SMBCisse... les actions

Restauration de milieux aquatiques
Aménagement de zones humides
Lutte contre les pollutions
Conseils aux riverains et collectivités
Surveillance et suivi
Sensibilisation à la protection de l'eau

Sous bassin de la Haute Cisse et ses affluents

Nombre de communes adhérentes : 19
Nombre d'habitants (2011) : 7 659
Linéaire de cours d'eau permanents : 25 km
Surface bassin : 225 km²

Sous bassin de la Cisse ligérienne amont et ses affluents

Nombre de communes adhérentes : 7
Nombre d'habitants (2011) : 7 550
Linéaire de cours d'eau permanents : 51 km
Surface bassin : 126 km²

Sous bassin de la Cisse ligérienne aval et ses affluents

Nombre de communes adhérentes : 10
Nombre d'habitants (2011) : 16 962
Linéaire de cours d'eau permanents : 52 km
Surface bassin : 151 km²

Sous bassin de la Cisse moyenne et ses affluents

Nombre de communes adhérentes : 13
Nombre d'habitants (2011) : 10 441
Linéaire de cours d'eau permanents : 37 km
Surface bassin : 180 km²

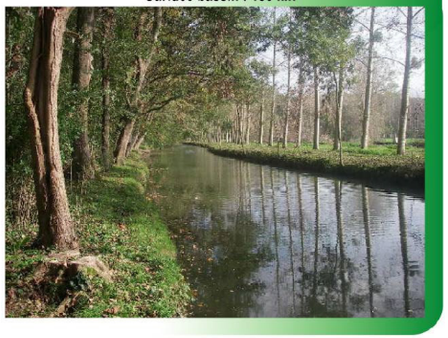

Oucques
Marchenoir
Saint-Léonard-en-Beauce
Le Plessis-l'Echelle
Lorges
Briou
Roches
Baigneaux
Boisseau
La-Madeleine-Villefrouin
Talcy
Rhodon
Conan
La Sixtre
Maves
Champigny-en-Beauce
Villefrancoeur
Tourailles
Averdon
La-Chapelle-Vendomoise
Landes-le-Gaulois
La Cisse Landaise
Lancome
Marolles
Le ruisseau de la Fontaine
Saint-Bohaire
La Cisse
Fosse
Francay
Herbault
Saint-Lubin-en-Vergonnois
Saint-Sulpice
Orchaise
Molineuf
Blois
Santenay
Chambon-sur-Cisse
Seillac
Coulanges
Chouzy-sur-Cisse
Mesland
Le Cisseau
Onzain
La Cisse Meslandaise
Autreche
Montreuil-en-Touraine
Saint-Ouen-les-vignes
Cangey
Monteaux
Veuves
La Loire
Limeray
La Rembergeo
La Cisse
Vernou-sur-Brenne
Nazelles-Negron
Poce-sur-Cisse
La Brenne
Vouvray
Noizay
Tours
Amboise

Sous bassin de la Haute Cisse et Affluents
Sous bassin de la Cisse Moyenne et Affluents
Sous bassin de la Cisse Ligérienne amont et affluents
Sous bassin de la Cisse Ligérienne aval et Affluents

Limites du bassin versant hydrographique
La Cisse — Réseau hydrographique superficiel
Herbault — Communes adhérentes au SMB Cisse
Communes non adhérentes au SMB Cisse

SYNDCIAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET AFFLUENTS - 4, RUE DU BAILLI - 41 190 HERBAULT / smbcisse@orange.fr (02 54 46 25 78)

Les masses d'eau de la Cisse

Une masse d'eau est un volume d'eau dont les caractéristiques sont communes et sur lesquelles les pressions sont homogènes (urbaines, agricoles, industrielles..)

Les sous-bassins, ou « masses d'eau » sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de « bon état écologique ». En effet, les objectifs européens sont fixés à l'échelle de la masse d'eau, ainsi que les enjeux et objectifs des contrats de bassin qui peuvent varier pour chaque masse d'eau.

Le bassin de la Cisse comprend 7 sous-bassins

La Sixtre à MAVES (41)

La Sixtre à BRIOU (41)

Masse d'eau de la Sixtre

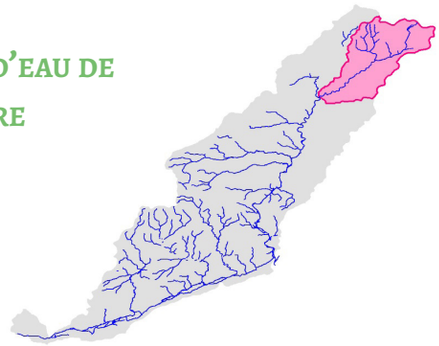

La Cisse à St Bohaire (41)

La Cisse à Averdon (41)

Masse d'eau de la Cisse Moyenne

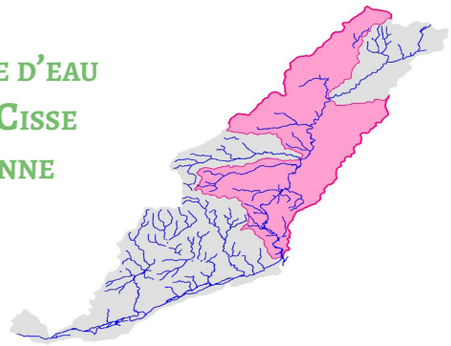

Le Cissereau à Onzain (41)

Masse d'eau du Cissereau

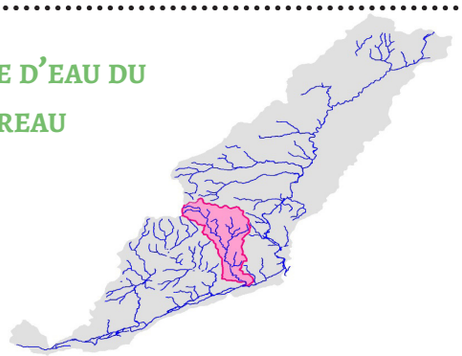

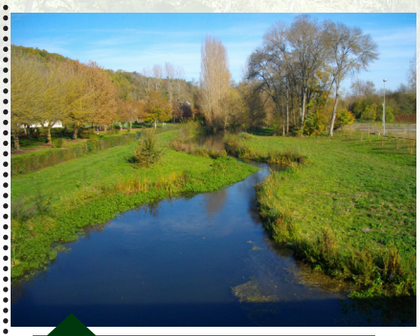

La Cisse à Nazelles-N (37)

La Cisse à Veuves (41)

Masse d'eau de la Cisse Ligérienne

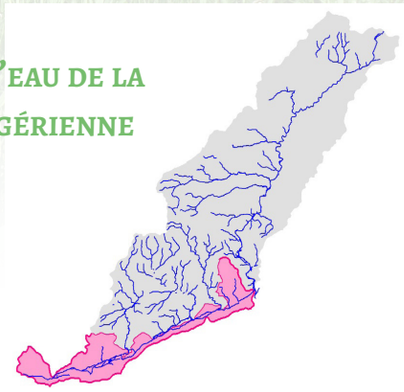

La Cisse Landaise à Landes-L-G (41)

Masse d'eau de la Cisse Landaise

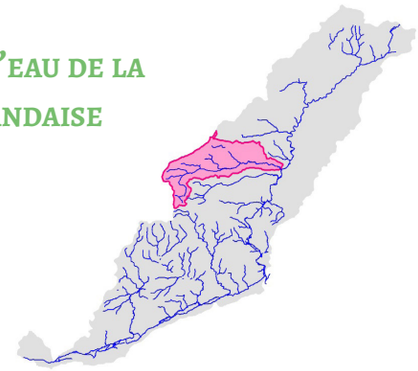

La Petite Cisse à Mesland (41)

La Petite Cisse à Monteaux(41)

Masse d'eau de la Petite Cisse

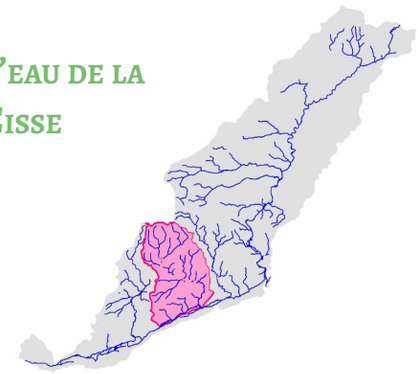

La Remberge à Pocé/Cisse(37)

La Remberge à St Ouen/Vignes(37)

Masse d'eau de la Remberge

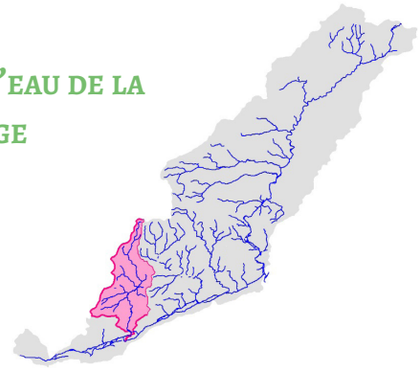

Le contexte réglementaire

Depuis quelques dizaines d'années, les milieux naturels sont pris en compte de façon croissante dans la réglementation. L'aboutissement de cette approche a pris corps dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau 2000/60/CE (DCE) avec un objectif fort qui s'impose à tous les pays membres de l'Union Européenne : Assurer le « Bon Etat Ecologique» des eaux superficielles et souterraines de l'Union Européenne à l'échéance 2021.
Cette directive introduit une innovation majeure : l'objectif de résultats (et pas seulement de moyens) affiché comme évaluateur du respect des engagements communautaires.

Qu'est ce que le Bon Etat Ecologique ?

Bon Etat Ecologique = Bon état chimique des eaux + Bon état physique des cours d'eaux

évalué par suivi de 41 substances chimiques prioritaires (pesticides, métaux lourd, polluants industriels...)

évalué par suivi d'indicateurs d'abondance et diversité des peuplements biologiques (IBGN, IPR...)

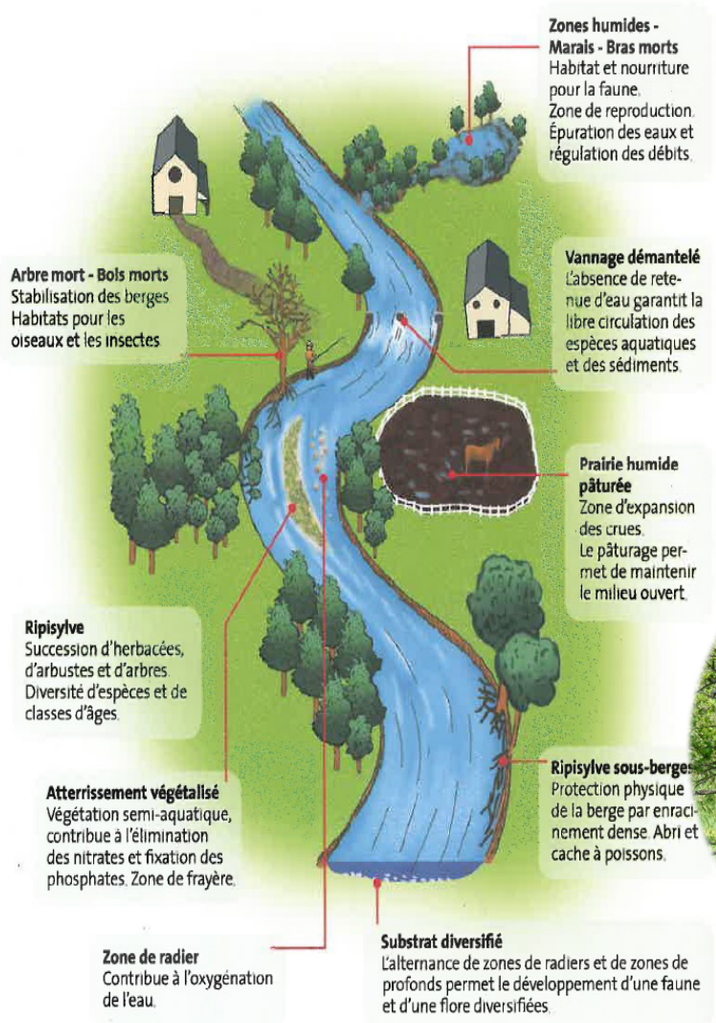

Un objectif :

Retrouver un écosystème équilibré et prenant en compte les usages et activités.

La continuité écologique et le classement des cours d'eau.

Les rivières du bassin de la Cisse, comme bien d'autres, ont été aménagées au gré du développement des activités humaines. Ainsi, on dénombre environ 48 barrages situés sur les cours d'eaux principaux du bassin.

L'historique des aménagements

12e siècle – 18e siècle

Depuis le XIIe siècle, les meuniers ont exploité la force hydraulique des cours d'eau afin de fouler les étoffes ou moudre les céréales. Les ouvrages étaient donc manœuvrés très régulièrement, les biefs étant entretenus par ces mouvements d'eau qui participaient à l'autocurage du lit.

19e siècle

Avec l'avènement de l'électricité, la plupart des moulins ont perdu de leurs utilités. Les anciens vannages ont été modifiés, et de nouveaux créés au droit des belles demeures.

20e siècle

Enfin, durant les années 1970-80, de grands travaux hydraulique ont été mise en oeuvre. De nombreux barrages ont été réalisés en lien avec le recalibrage des cours d'eau. Le but était notamment de créer un «effet miroir» qui les mettait en valeur.

Les types de barrages sur le bassin de la Cisse

Les vannages
(exemple du vannage du moulin de Mocque-souris en Indre-et-Loire)

Les deversoirs
(exemple du déversoir du Bray en Indre-et-Loire)

Les clapets
(exemple du clapet de Chouzy-sur-Cisse en Loir-et-Cher)

Rôle et impact des ouvrages

La plupart des ouvrages sont aujourd'hui aménagés afin de maintenir un niveau d'eau dans le cours d'eau tout au long de l'année et en particulier en période estivale. Les objectifs étant de faciliter l'irrigation, l'abreuvement du bétail, l'usage de la pêche ou tout simplement pour un intérêt paysager, les vannages sont de moins en moins manipulés avec des conséquences pour l'état du cours d'eau.
En effet, ils font obstacles à la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments et ils accentuent l'eutrophisation, le réchauffement des eaux et le colmatage des sédiments.

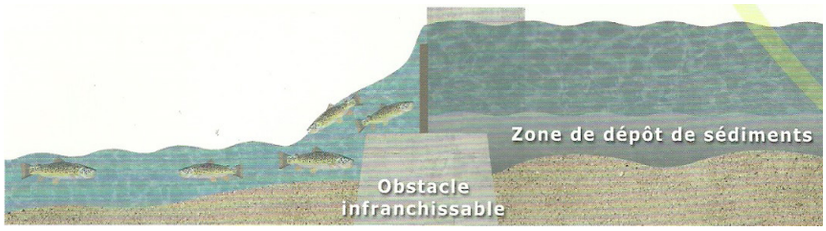

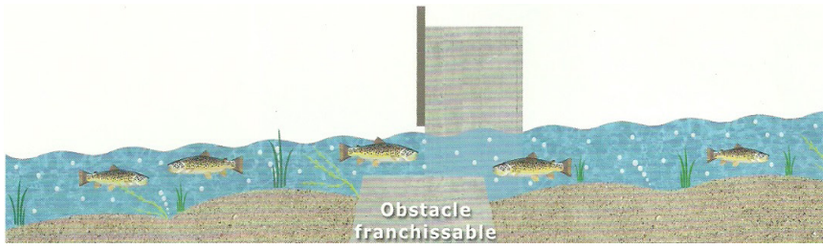

Dans la situation où la rivière n'est pas aménagée, le cours d'eau assure naturellement le déplacement de sable, de gravier et constitue ainsi des zones indispensables à la reproduction ou au grossissement de certains organismes vivants.
Afin de garantir un développement durable des activités économiques, une conciliation des usages traditionnels avec les problématiques environnementales est nécessaire.
A ce titre, une révision du classement des cours d'eau a été réalisée courant 2012 par l'administration afin de définir des cours d'eau prioritaires dans le retour vers la continuité écologique.

DANS CE CLASSEMENT ON DISTINGUE DEUX LISTINGS :

Cours d'eau liste 1
les rivières à préserver

Préserver
Les cours d'eau ou tronçon de cours d'eau : en très bon état/réservoir biologiques/nécessitant une protection complète des poissons migrateur

→ **Interdiction de construire**
Tout nouvel obstacle à la continuité écologique, quel que soit l'usage

Cours d'eau liste 2
les rivières à restaurer

Restaurer
Des cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs

→ **Obligation de mise en conformité**
Des ouvrages au plus tard dans les 5 ans après publication de la liste

LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN DE LA CISSE :

Cours d'eau liste 1
rivière à préserver

La Cisse de la source à la confluence avec la Loire,
la Sixtre,
la Cisse Landaise,
la Remberge.

Cours d'eau liste 2
rivière à restaurer

La Cisse de la source à la confluence avec la Loire,
la Cisse Landaise.

Le SMB CISSE a vocation à accompagner les propriétaires d'ouvrages pour la recherche de la meilleure solution possible dans l'objectif de répondre aux dispositions réglementaires via une aide technique et financière du contrat de Bassin. Les agents du syndicat sont donc présents, en partenariat avec les services de l'état, pour apporter des conseils afin de faciliter, au cas par cas, l'atteinte du bon état écologique sur les tronçons impactés par un ouvrage.

Le contrat de bassin n°1

(2008-2014)

Un contrat de bassin versant contribue à la mise en place, sur un territoire hydrographique cohérent, d'une gestion intégrée de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.
Le bassin de la Cisse a été, dès 2001, l'un des premiers bassins à tester ce dispositif en lien avec l'Agence de l'eau et la Région Centre.
C'est donc en juillet 2006 que le contrat de bassin est signé avec les partenaires financiers pour un montant de 8,6 millions d'euros de dépenses prévisionnelles dont 4,6 millions d'euros d'aides contractualisées. Au final, la dépense global réalisé dans le cadre du contrat s'élève à 6,7 millions d'euros répartis selon plusieurs thématiques .

10 thématiques étaient visées par ce contrat :

- Réduction des pollutions d'origine agricole,
- opération 0 pesticides dans les communes,
- réduction des pollutions domestiques ponctuelles,
- réduction des pollutions domestiques diffuses,
- restauration et entretien des milieux aquatiques
- lutte contre les ragondins,
- économies d'eau, récupération des eaux de pluies,
- maîtrise des risques d'inondations,
- animations,

Répartition des dépenses réalisées par action dans le cadre du premier contrat

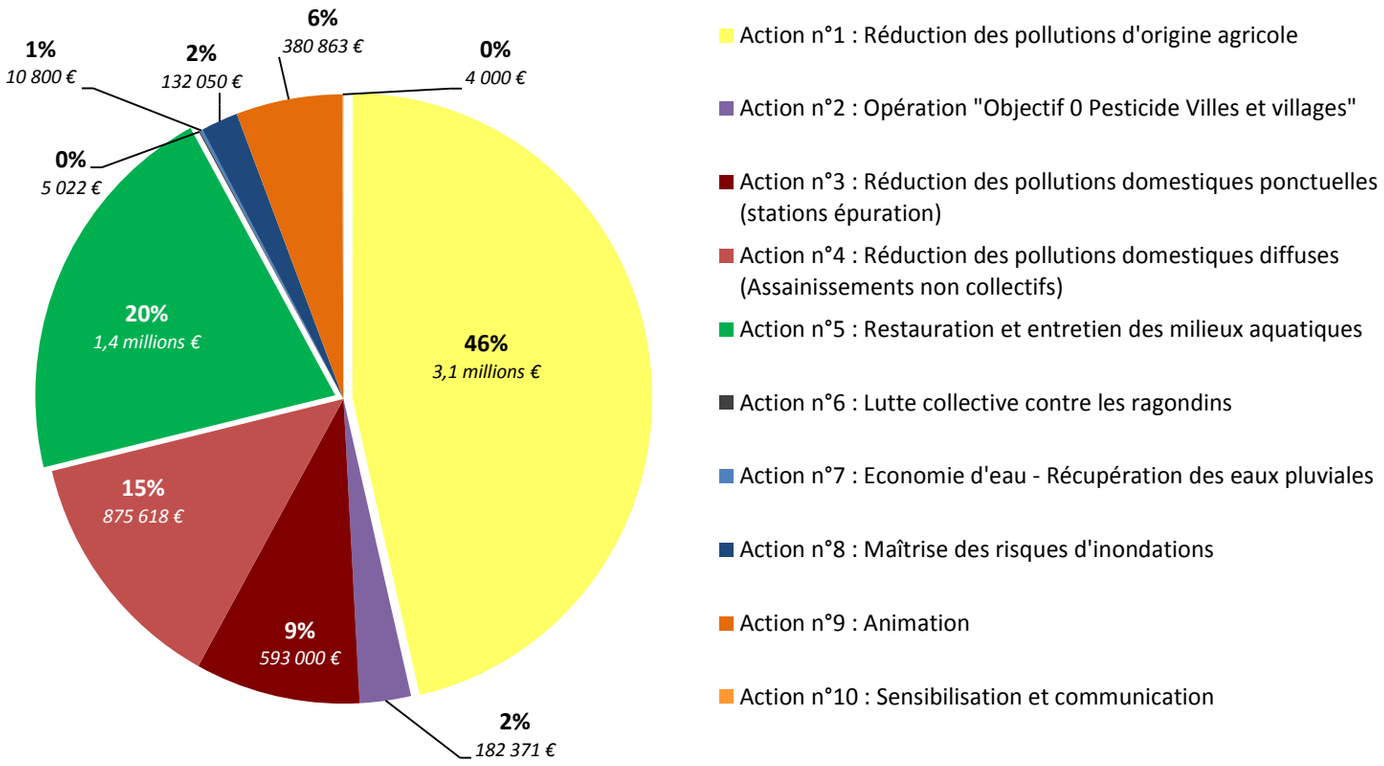

Action 1

réduction des pollutions d'origine agricole

Cette action était classée en priorité 1 dans le programme d'action général du Contrat Territorial n°1 compte tenu des paramètres déclassant « nitrates » et « pesticides » impactant la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Le programme de réduction des pollutions agricoles s'articulait autour de 4 grandes opérations :

- Mise en place du PVE (Plan Végétal Environnement. Ce plan doit permettre la reconquête de la qualité des eaux et à accompagner les exploitations agricoles dans les nouveaux défis environnementaux identifiés par le Grenelle de l'Environnement en favorisant une réduction des pollutions ponctuelles d'origine agricole ;

- La réalisation de diagnostics agricoles parcellaires ;
- L'animation agricole ;
- La réduction des pollutions diffuses d'origine agricole par la mise en place des MAE (Mesure Agro-environnementale). Elles ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'exploitant qui souscrit une MAE s'engage ainsi à respecter pendant 5 ans des pratiques agricoles adaptées en échange d'une rémunération qui dépend du niveau de contrainte de ces pratiques. <u>Exemple :</u> *création et entretien d'un couvert floristique et faunistique, limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures …*

La réduction des pollutions d'origine agricole sur le bassin de la Cisse, en chiffre et en image…

<u>Plan Végétal Environnement</u>

Sur la période 2005 à 2010, treize projets d'investissements agro-environnementaux ont été soutenus dans le cadre du CT n°1.

Citerne récupération eaux de pluies
3 réalisations

Aménagement aire de lavage
3 réalisations

Matériel de désherbage mécanique
6 réalisations

Matériel d'entretien de couverts
1 réalisation

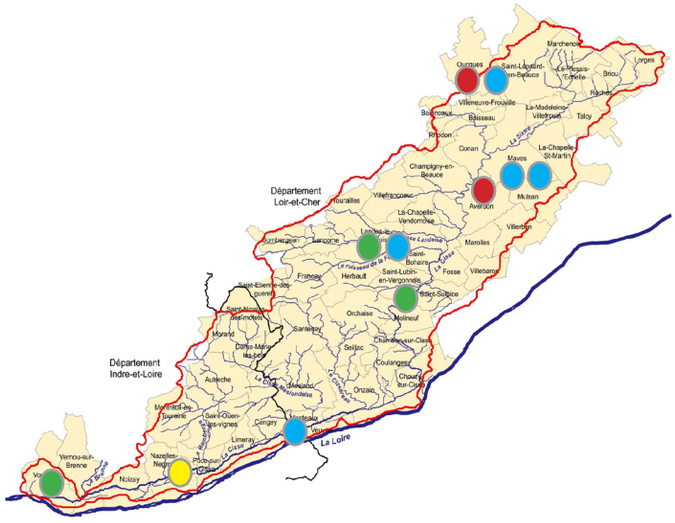

Diagnostics parcellaires et animation agricole

L'animation agricole et la réalisation des diagnostics parcellaires accompagnaient la mise en œuvre des MAE. Elle est réalisée par la Chambre d'Agriculture 41 et elle consistait à sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles dans la mise en place des mesures.

Les diagnostics parcellaires rendus obligatoires avant toute contractualisation MAE, consistaient à réaliser un état des lieux de l'exploitation volontaire au regard des risques de pollutions diffuses des ressources en eau et d'établir une cartographie des éléments fixes constitutifs du paysage.

Mesures Agro-environnementales

Le projet agro-environnemental du bassin de la Cisse s'articulait autour des objectifs de modification des pratiques agricoles permettant de réduire les risques de pollutions diffuses (Nitrates et Pesticides) sur les eaux superficielles et souterraines.

Il était ciblé sur les trois masses d'eau dont les paramètres Nitrates et Pesticides étaient les plus dégradés : SIXTRE, CISSE LANDAISE et CISSE AMONT. (Localisation sur la carte ci-après)

Répartition des MAE contractualisées sur le bassin de laHaute Cisse

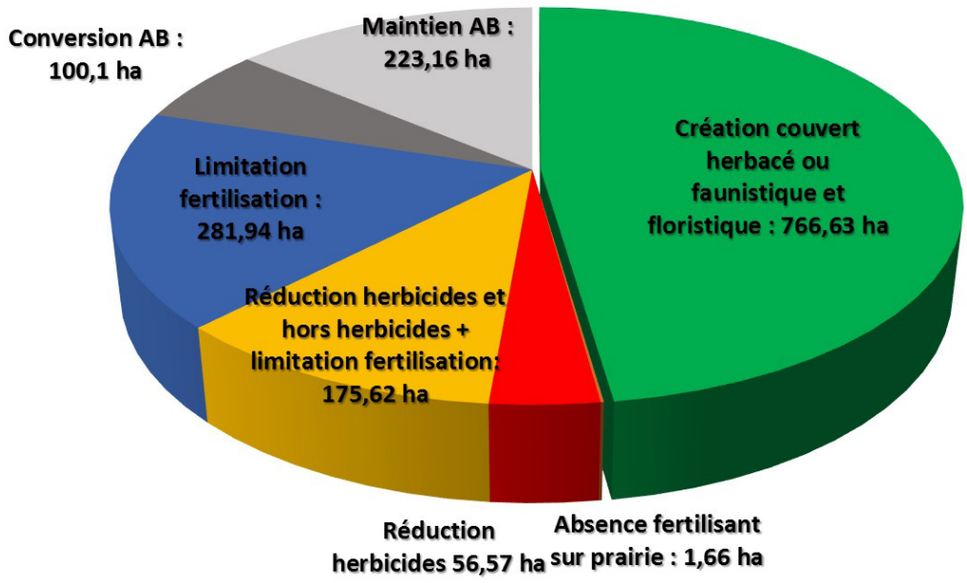

Action 2

Opération «Objectif 0 pesticide villes et villages»

La réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé. C'est à ce titre que l'action « objectif 0 pesticides dans les villes et villages » a été intégré au CT n°1.

Cette action rassemblait 3 missions distinctes mais complémentaires

Mise en place du Plan de Désherbage, accompagnement et formation. Cela constitue la première étape pour faire évoluer les pratiques d'entretien d'une commune. Il consiste à identifier et classer les zones à désherber selon le risque de ruissellement et de pollution des eaux afin d'adapter les méthodes d'entretien en conséquence.

Acquisition de matériel de désherbage alternatif. Le contrat de bassin au travers des financements Agence de l'Eau et Région Centre, permet un financement du matériel à hauteur de 80%.

Développement d'outil de communication et de sensibilisation.

L'opération « 0 pesticides en villes et villages» sur le bassin de la Cisse, en chiffre et en image

Dans le cadre du CT n°1, 182 371 € de dépenses réalisées au titre de la réduction des pesticides communaux, selon la répartition suivante :

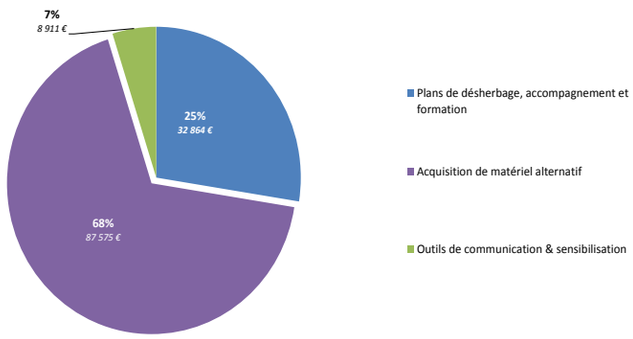

Bilan : *9 communes engagées / 7 communes équipées / 3 communes avec suivi et communicaton*

Désherbeur à eau chaude «electro-clean» - Pocé/Cisse

Desherbeur à vapeur «Lejeau» -Noizay

Désherbeur à vapeur «steam tech» - Averdon

Désherbeur à vapeur «Waïpuna» -Onzain

Désherbeur mécanique à sabot rotatif «équip' jardin» - Villebarou

Action 3

Réduction des pollutions domestiques ponctuelles

Les eaux résiduaires urbaines sont un mélange d'eaux contenant des eaux sanitaires, de nettoyage des sols et des aliments (eaux ménagères). Elles peuvent contenir également des eaux résiduaires d'origine industrielle (acceptées par la collectivité), et les eaux pluviales (quand le système est unitaire). Ces eaux sont acheminées vers des stations d'épuration et, en sortie, la majorité des polluants est éliminée. La réhabilitation des stations d'épurations « points noirs » est donc un enjeu majeure dans le cadre du contrat de bassin et de la reconquête du bon état écologique des masses d'eaux.

L'action avait pour objectif la remise aux normes des stations d'épurations « points noirs » du bassin de la Cisse qui étaient au nombre de trois : commune de Mesland, commune de Monteaux et commune de Champigny-en-Beauce. Le Contrat de bassin permettait le financement de 40% (20% Agence de l'Eau, 20% Région centre) de la réhabilitation.

Pour cette action, l'investissement était de 593 000 € répartit sur les deux stations « points noirs » localisées sur la carte ci-dessous :

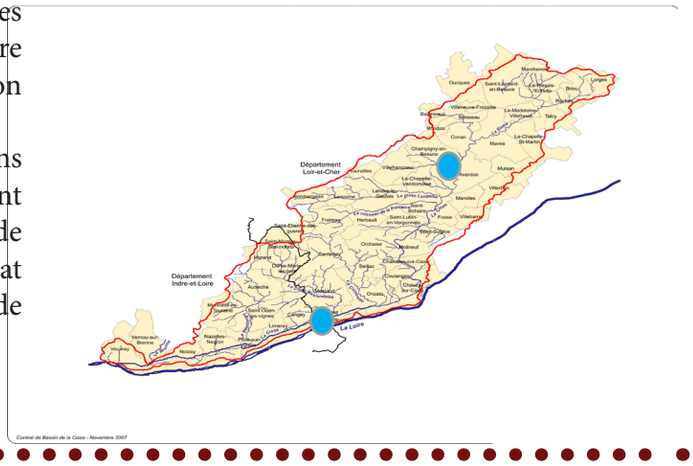

Réduction des pollutions domestiques diffuses

Action 4

Répartition des actions réalisées dans le cadre du contrat

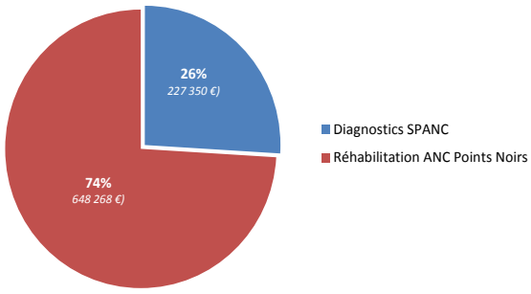

L'assainissement individuel, autonome, également appelé assainissement non-collectif, est une technique d'épuration ancienne qui consiste à traiter les eaux usées d'une habitation sur la parcelle bâtie.

Afin d'améliorer la qualité des assainissements autonomes sur le bassin de la Cisse et ainsi participer à l'amélioration de la qualité de l'eau, le contrat de bassin finance à hauteur de 60% la réhabilitation de ces assainissement « points noirs » chez les particuliers.

Cette action se définissait par :

-la mise en place de diagnostics SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ;

-Réhabilitation des Assainissement Non Collectif « Points Noirs »

Après avoir soutenu le diagnostic de 2500 SPANC, le SMB CISSE a financé 98 réhabilitations. Ce sont les communautés de communes du bassin de la Cisse qui étaient maître d'œuvre dans cette action, le SMB CISSE et le contrat de bassin n'intervenant que dans le financement des opérations.

Exemple de réhabilitation d'assainissement

Localisation des assainissements réhabilités par communauté de communes

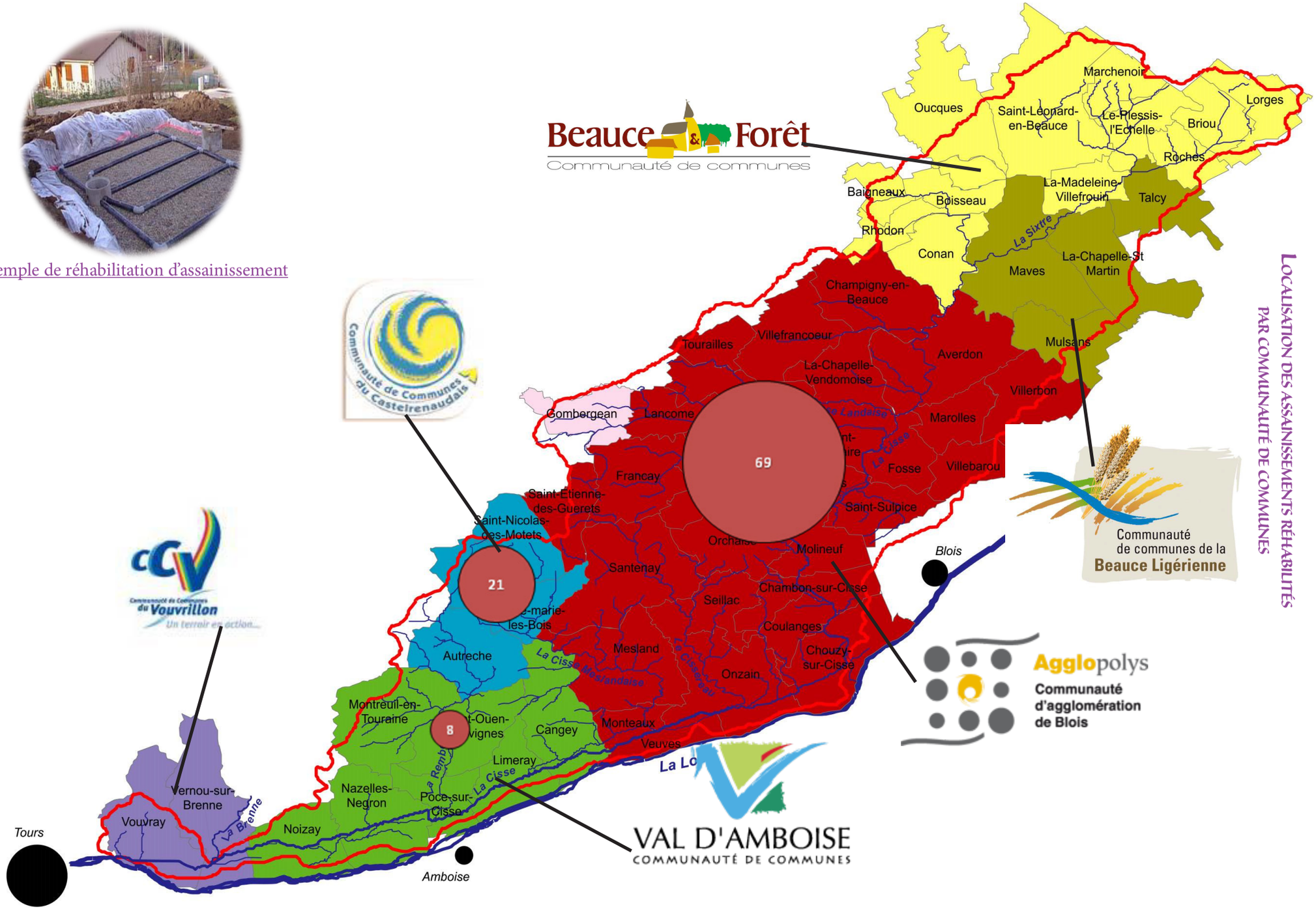

Restauration et entretien des milieux aquatiques

Action 5

Depuis quelques décennies, les dégradations, parfois alarmantes, des milieux aquatiques ont suscité une prise de conscience de la part des pouvoirs publics. Une politique visant l'amélioration de la qualité de ces milieux a vu le jour. Cette politique décline des objectifs européens (DCE notamment) plus localement à l'échelle des bassins versants.
Pour chaque bassin versant, un programme de mesure est mis en place dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques. Crée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, cet outil finance des actions ambitieuses en matière de restauration hydromorphologique.

Depuis 2009, l'action 5 du contrat de bassin permis la réalisation de travaux dans 7 domaines principaux:

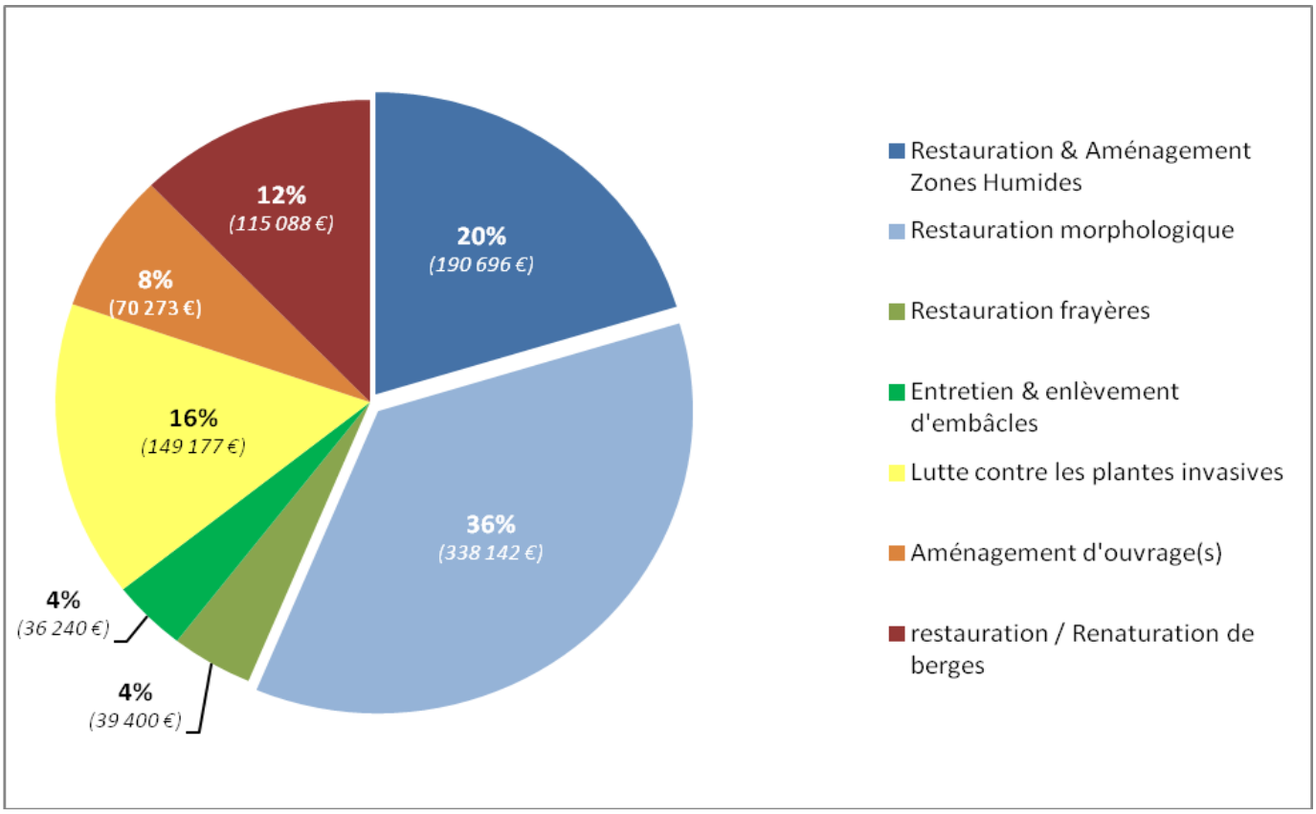

Après ces 5 ans, le bilan permmetra de définir les actions à poursuivre et les nouvelles à entreprendre ...

La restauraton et l'entretien des milieux aquatiques sur le bassin de la Cisse en image ....

La restauration et l'aménagement des zones humides

Restauration de la zone humide des Rinceaux - MOLINEUF

Restauration du marais des Tresseaux - AVERDON

La restauration morphologique de la rivière

Restauration morphologique de la Cisse NAZELLES-NEGRON

Restauration morphologique de la Cisse FOSSE

La restauration des frayères

Restauration d'une frayère à Brochet VOUVRAY

Restauration d'une frayère à Brochet VERNOU / BRENNE

L'entretien et l'enlèvement des embâcles

Gestion des embâcles sur tout le linéaire de la Cisse et de ses affluents

La lutte contre les plantes invasives

Lutte et gestion de la Jussie VERNOU / BRENNE

L'aménagement des ouvrages

Aménagement des ouvrages sur tout le bassin de la Cisse en partenariat avec les propriétaires et l'admninistration

La restauration et la renaturation de berge

Restauration d'une berge CHOUZY-SUR-CISSE

Action 6

Lutte collective contre les ragondins

Le ragondin est un mammifère originaire d'Amérique du Sud, introduit en Europe au XIXe siècle pour l'exploitation de sa fourrure.
Par son mode de vie et sa qualité d'espèce invasive, il influence et transforme considérablement son habitat, et est classé parmi les nuisibles dans plusieurs pays européens, dont la France.
Sa prolifération est rapide et impactante car la mère peut avoir deux portées par an avec jusqu'à 9 petits par portée.

Il est accusé en particulier de :

- Dégradation et mise à nu des berges favorisant leur érosion progressive ;
- Fragilisation des fondations d'ouvrages hydrauliques par le réseau de galeries ;
- Dégâts causés aux cultures (céréales, maraîchage, écorçage dans les peupleraies…) ;
- Menace sur certaines espèces végétales (surtout aquatiques) à cause d'une surconsommation ;
- Destruction des nids d'oiseaux aquatiques ;
- Possibilité de transmission de maladies telles que la douve du foie ou la leptospirose.

C'est donc pour essayer de lutter contre ces ragondins que dès 2013, et dans la continuité des syndicats qui étaient adhérents avant la fusion de 2012,que le SMB Cisse a adhéré à la FREDON (Fédération REgionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles) afin de mettre en place une lutte collective et organiser sur le territoire.
La FREDON a eu pour mission de regrouper et animer les piégeurs présents sur les communes, distribuer les cages-pièges et indemniser les piégeurs pour chaque capture, former les agents et les élus à la reconnaissance des espèces envahissantes,
De nombreuses prises ont été comptabilisées sur l'année 2013 sur la totalité du bassin de la Cisse, mais sa présence est encore bien visible.
Depuis la fin du contrat de bassin et dans l'attente de la signature du nouveau contrat, ce sont les agents du Syndicat qui assurent l'animation de cette lutte collective.

Exemple de cage-piège recommandé sur le bassin de la Cisse. Les pièges entraînants la mort sont désormais interdits

Récupération et économie d'eau

Action 7

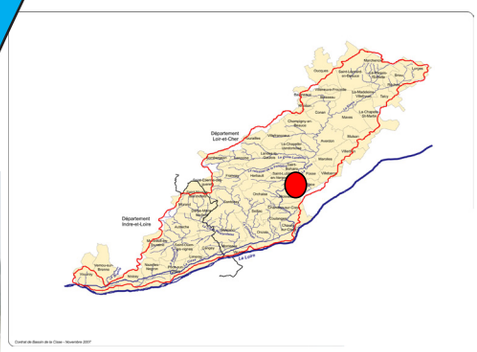

Les causes de surconsommation d'eau potable sont nombreuses. Parmi les pistes d'économies, deux axes principaux sont généralement privilégiés, il s'agit de la lutte contre le gaspillage lié à une utilisation excessive ou inappropriée de la ressource, et de la réduction des pertes liées au système de distribution (réseau). En moyenne, 30% de l'eau potable produite n'arrive pas au robinet du consommateur en raison de fuites sur les réseaux. La mise en œuvre de ces pistes d'économies tient aussi bien à des opérations techniques (diagnostic des réseaux, récupération d'eau pluviale...) qu'à des campagnes d'information et de sensibilisation.

Le seul projet opérationnel qui a pu être mis en place sur le territoire dans le cadre du premier contrat se situe sur la commune de Saint Sulpice de Pommeray.

Le projet a abouti à la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluies de 20 000 litres à destination de l'utilisation arrosage.
Malgré la volonté du Syndicat, cette action fut limitée aux bâtiments publics, Les financeurs ne souhaitant pas développer les projets aux grands publics, ce qui explique le peu de projet émanant de cette action.

Action 8

Lutte contre les inondations

La lutte contre les inondations est une préoccupation majeure de l'Etat, des collectivités locales et des citoyens. Localement, certains ont pu constater une aggravation des crues due à plusieurs phénomènes (déboisement des plateaux, mise en culture des prairies, intensification de l'urbanisation, changement climatique, travaux hydrauliques).

Images de crue sur le bassin de la Cisse

Aménagement du bassin de rétention des eaux pluviales sur les hauteurs d'Onzain

Le bassin de la Cisse est particulièrement vulnérable aux phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondation, prioritairement sur les sections ligérienne et médiane du Bassin. Le caractère agricole intensif du Bassin, la topographie accentuée des vallées et la proximité immédiate de la Loire en Cisse ligérienne sont les principaux facteurs de risques du bassin.

L'opération retenue et réalisée consistait en la création de deux bassins de rétention des eaux pluviales sur la commune d'Onzain, au centre du bassin du Cissereau. Les bassins, pouvant stocker 5 000 m3 ont été intégré dans un programme paysager.

Animation communication
Actions 9 et 10

Les actions du contrat de bassin nécessitent d'être accompagnées par des actions de communication pour plusieurs raisons.
La première est que l'intérêt des actions engagées n'est pas évident pour tous. Si tout le monde trouve logique que les routes soient entretenues, l'entretien et l'aménagement d'une rivière peuvent soulever plus d'interrogations.

La seconde est que l'engagement des collectivités dans la gestion globale et concertée des milieux aquatiques est relativement récent. Il nécessite d'être expliqué et valorisé. N'oublions pas non plus que les contrats de bassin engagent d'importantes sommes d'argent public, il est donc nécessaire de rendre compte de l'utilisation de cet argent.

De plus, au travers des actions d'éducation à l'environnement le contrat de bassin vise un changement de comportements sur le long terme.
En effet, on peut penser que si les citoyens connaissent mieux les cours d'eau, leur fonctionnement et leurs fragilités, mais aussi s'ils apprennent à "les aimer", ils auront des comportements plus responsales et compatibles avec la préservation des ressources et des milieux.

Par ailleurs, communiquer de manière spécifique sur un bassin versant, en prenant en compte le contexte local et les enjeux qui lui sont propres permet certainement une meilleure sensibilisation du public que les messages véhiculés par les médias "de masse" aux messages souvent trop généralistes.

L'animation et la communication du Syndicat en chiffre et en image...

Le volet « animation/communication/sensibilisation de ce premier contrat aura monopolisé 384 863 € de dépense soit 87% des objectifs prévus… Cela se traduit par une diversité d'actions qui fait du bassin de la Cisse l'un des plus dynamique en Région Centre.

Chantier école / pédagogique / Internationaux

Représentation du territoire auprès des instances decisionnaires

Suivi travaux / Conseil riverain / stagiaire

Création de maquette pédagogique

Création d'un site internet

Visite annuelle du bassin de la Cisse

Réalisaton de support d'informations

L'enjeu qualité de l'eau

La qualité des rivières s'appréhende à travers des mesures sur plusieurs compartiments de l'écosystème : l'eau, les sédiments, le milieu vivant. Les mesures effectuées sont soit des analyses physico-chimiques qui renseignent ponctuellement sur la qualité de l'eau, soit des analyses biologiques qui permettent de détecter toute dégradation chimique et/ou physique du milieu ayant pour conséquence un changement de la composition du peuplement.
L'ensemble de ces mesures permet de caractériser l'état physique, chimique et biologique du milieu et d'identifier de possibles causes de perturbations.
Pour le bassin de la Cisse, des mesures sont effectuées sur 4 paramètres principaux depuis 2009 sur différentes stations et démontrent une relative évolution vers une amélioration de la qualité de la ressource en eau.

Les 4 paramètres mesurés pour évaluer la qualité de l'eau de la Cisse

Nitrate

Les principales sources de nitrates sont les effluents industriels et le lessivage des sols urbanisés et des terres agricoles. Des concentrations trop élevées de nitrites-nitrates peuvent être toxiques pour la faune aquatique. En effet, elle perturbe fortement l'équilibre de la rivière ainsi que la potabilité de l'eau.

Le P total

Le P total correspond au Phosphore présent dans les cours d'eau. Il provient principalement du lessivage et du ruissellement des sols urbanisés des terres agricoles fertilisées et des effluents de certaines industries. Le phosphore est un élément nutritif essentiel à la croissance des plantes. Toutefois, au-dessus d'une certaine concentration et lorsque les conditions sont favorables (faible courant, transparence adéquate, etc.), il peut provoquer une croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques

COD (Carbone Organique Dissous)

Le carbone organique dissous permet de suivre l'évolution de la pollution organique des milieux aquatiques. Il provient de la décomposition de débris organiques végétaux et animaux. Il peut également provenir de substances organiques émises par les effluents municipaux et industriels. C'est le COD qui donne une coloration brune ou ambrée à l'eau.

%O2 (Saturation en oxygène)

L'O2 (L'oxygène) constitue un indicateur de l'activité biologique, plus particulièrement de la photosynthèse et permet d'évaluer les capacités auto épuratoire de la rivière (oxydation). Il varie avec les pluies, les chutes d'eau (barrages), l'activité biologique ou biochimique. Une pollution organique est consommatrice d'oxygène.

Evolution de la qualité de l'eau sur le bassin de la Cisse

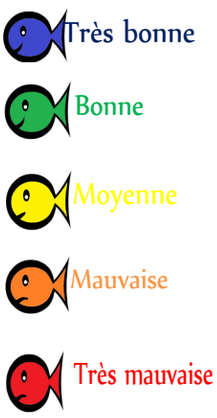

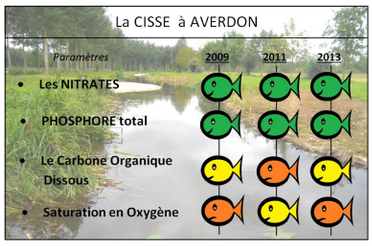

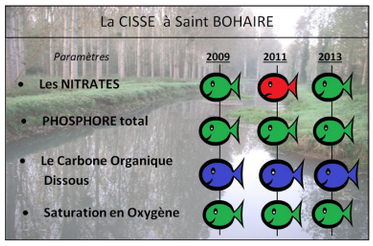

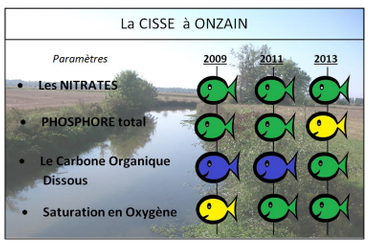

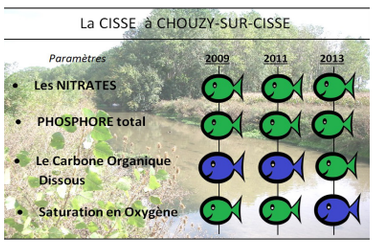

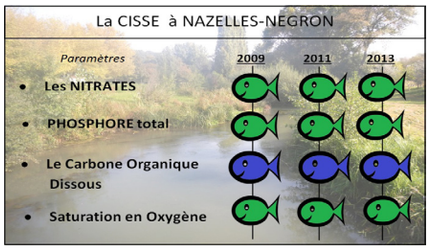

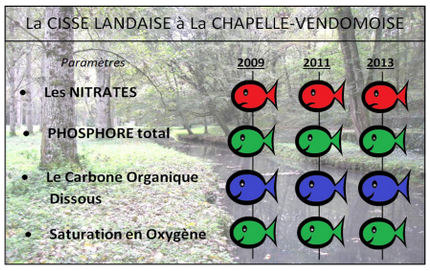

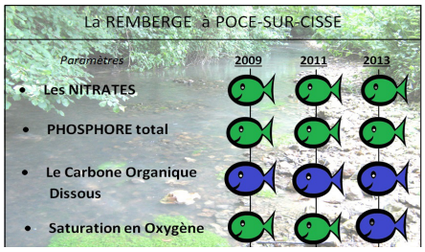

Evolution des débits de la Cisse...

Le bassin de la Cisse n'est doté que d'une seule station de mesure de débit elle se situe sur la commune de Nazelles-Négron.
Le débit correspond à un volume d'eau qui passe à un instant donné sur une section de rivière. L'évolution de ce débit découle de la pluviométrie mais aussi du niveau de la nappe qui alimente en grande partie le secteur amont.
Sur les graphiques suivants, nous pouvons suivre l'évolution du débit de la Cisse sur le pas de temps 1998-2014

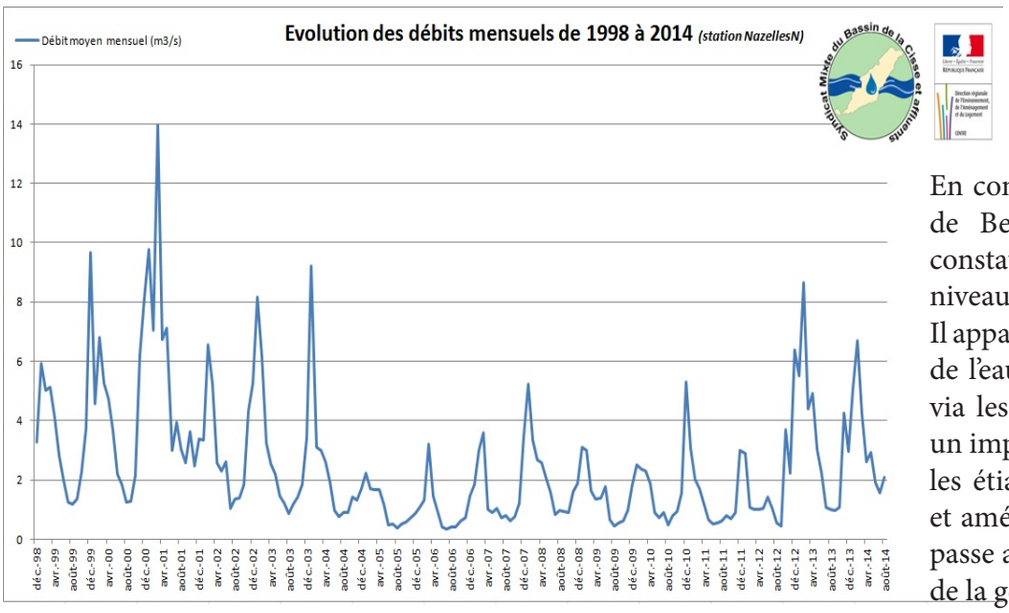

En comparant avec le niveau de la nappe de Beauce décrit ci-dessous, on peut constater une symétrie évidente entre le niveau de la nappe et les débits de la Cisse. Il apparaît donc que la qualité et la quantité de l'eau souterraine redistribué à la Cisse via les sources et autres résurgences, ont un impact sur l'eau de la rivière. Diminuer les étiages (niveau très bas de la rivière) et améliorer la qualité de l'eau de la Cisse passe aussi et surtout en une amélioration de la gestion de la nappe.

...et de la nappe de Beauce

Sur un pas de temps de vingt ans, on peut observer une certaine symétrie dans les années sèches et humides. L'évolution du niveau de la nappe depuis 2013 semble suivre celle de la période humide 1998-2001. En effet, après plus de 7 ans de variation du niveau entre le PSA (niveau seuil d'alerte) et le PCR (niveau seuil de Crise), le niveau de la nappe connaît depuis le dernier trimestre 2012 une forte remontée. Cette évolution engendre une hausse du débit de la Cisse, ce qui induit de nombreux débordements pendant l'hiver. Les derniers printemps humides ont permis de limiter les usages liés aux eaux souterraines et de surfaces, ce qui s'est ressenti sur l'évolution de la nappe.

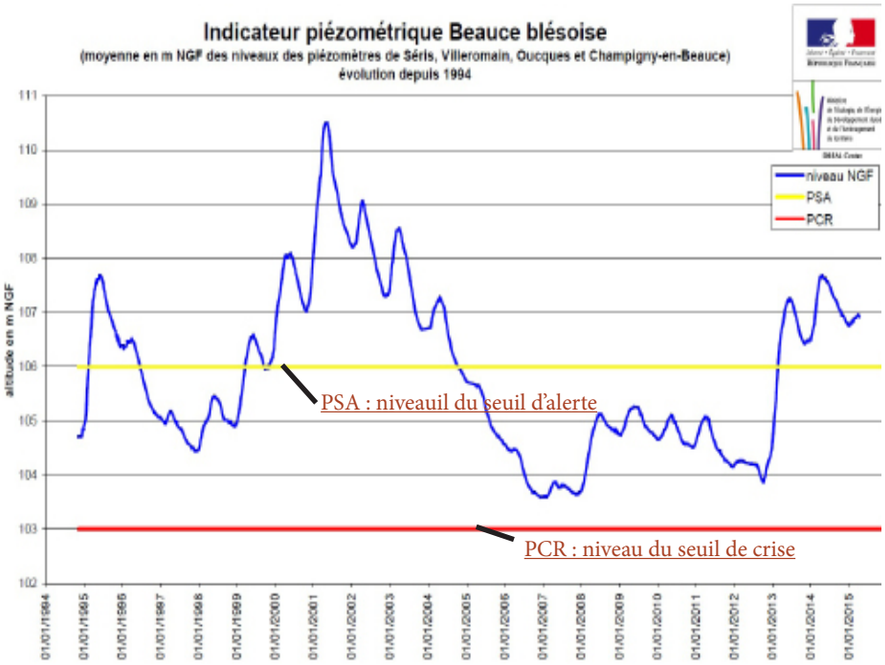

L'entretien du cours d'eau et de ses berges

Les données de ce document sont exposées à titre d'informations et de conseils, pour les cas particuliers, ne pas hésiter à se rapprocher du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

Qui doit réaliser l'entretien ?

L'entretien incombe au riverain (personne privée ou publique), qui est propriétaire des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau selon les articles L215-2 et L215-14 du code de l'environnement).

Pourquoi entretenir ?

- Afin d'assurer de bonnes conditions d'écoulement des eaux dans le lit mineur,
- afin de préserver, voire d'améliorer l'ensemble des fonctions de la ripisylve (végétation des berges),
- afin de prévenir le risque de formation d'embâcle,
- afin de stabiliser les berges, notamment lors des crues,
- afin de contribuer à l'atteinte du bon état écologique fixé par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau)

De manière générale, l'entretien des bords de cours d'eau est une obligation du riverain souligné par l'article L215-14 du code de l'environnement.

Intervenir sur les berges, comment?

En ayant le souci permanent de n'intervenir que lorsque cela est réellement utile.

-Ne jamais couper sans justification un arbre enraciné qui penche sur la rivière : il contribue à la protection des berges et présente un intérêt esthétique.

-Ne pas abattre un arbre dépérissant ou mort lorsqu'il ne représente pas (encore) un réel danger d'embâcle : il constitue un lieu de refuge pour la faune : insectes, chauves-souris, chouettes …

-Prendre un soin particulier à repérer et à protéger (par la pose d'un tuteur) les jeunes arbres au moment des opérations de débroussaillement : planter et entretenir un arbre coûte cher ; lorsque la nature s'en charge, autant en profiter en l'aidant un peu !

Dans tous les cas, s'abstenir d'enlever les souches.

En améliorant l'état de la ripisylve par un entretien régulier.

-Dégager les jeunes plants qui représentent l'avenir (abattage sélectif, éclaircies, etc….).

-Favoriser les espèces efficaces dans la consolidation des berges (aulnes, saules, frênes…).

-Favoriser les espèces qui améliorent le paysage et qui procurent un abri et une ressource de nourriture pour la faune (prunellier, bourdaine, cornouiller…).

-Favoriser les espèces susceptibles de fournir du bois d'œuvre (frêne, merisier..). Afin d'améliorer leur qualité, un élagage des branches basses peut être pratiqué.

-Supprimer progressivement les arbres inadaptés aux berges (peupliers, épicéas…).

-Planter et bouturer des saules ou des aulnes au niveau des berges attaquées par l'érosion et non protégées par des arbres.

-Eviter les espèces végétales indésirables (robinier, peuplier de culture…).

En prévenant le risque de formation d'embâcles.

-Supprimer les troncs et les branches menaçant de se coucher dans la rivière.

-Elaguer les branches qui penchent sur la rivière et qui retiennent les déchets.

-Tailler les buissons dont les branches envahissent le lit.

Consignes générales

-Proscrire l'utilisation de traitement chimique,

-Respecter les périodes d'intervention en rivières pour préserver la faune et la flore :

-cours d'eau de 1ere catégorie : du 1er avril au 15 octobre,

-cours d'eau de 2eme catégorie : du 1er au 30 Avril et du 15 Juillet au 15 Novembre,

-Favoriser la diversité des essences et des âges, pour une meilleure résistance aux maladies,

-Alterner les zones d'ombre et de lumière.

Tous travaux de nature à détruire une frayère sont lourdement sanctionnés par l'article L432-3 du code de l'environnement (20 000€ d'amende). Une procédure d'autorisation ou de déclaration selon la taille de la frayère est nécessaire. Veillez donc à ce que vos travaux n'engendrent pas la destruction de frayères ou d'habitats d'espèces protégées (batraciens par ex.),

Ne pas confondre entretien et rectification : qu'il s'agisse d'un entretien régulier ou non, il ne doit en aucun cas toucher aux berges. Si le profil en long ou en travers du cours d'eau est modifié, alors les travaux sont soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation.

Article du code de l'environnement

Art L215-2 : « Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire. »

Art L215-14 : «L 'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuera son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Art L215-16 : « Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier qui lui est faite par l'article L215-14, la commune, le groupement de communes ou le Syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé dans laquelle sont rappelées les dispositions de l'article L435-5, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé. »

La Cisse
au fil des saisons

Toutes les photos présentées sont issus du concours photographique sur le bassin de la Cisse réalisé dans le cadre de la semaine des rivières 2012

La Cisse
autrefois ....

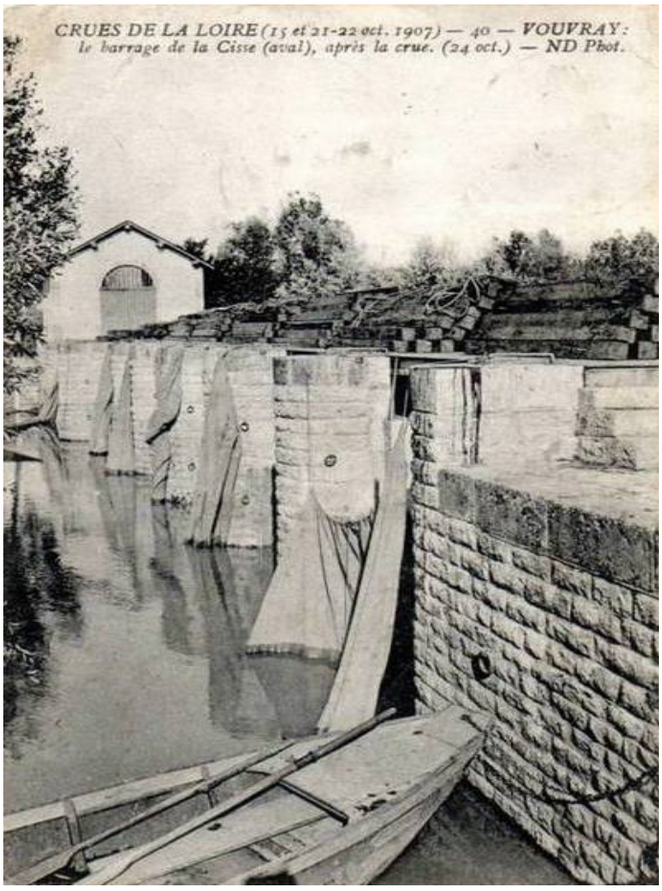

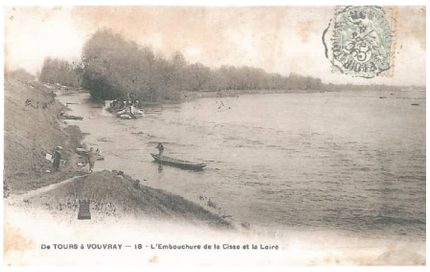

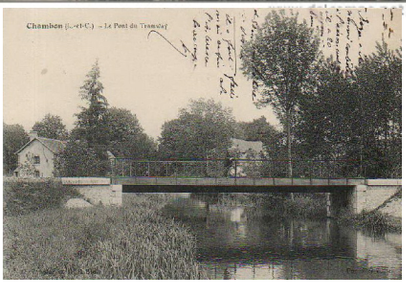

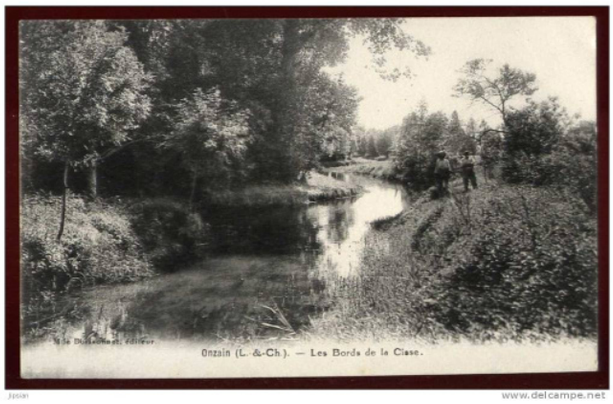

www.delcampe.net

Nous contacter

Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse
4 rue du Bailli, 41190 HERBAULT

Secrétariat : 0254462578
Technicien : 0646674968
Directeur : 0671036417

Secrétariat : smbcisse@orange.fr
Technicien : v.bahe-smbcisse@orange.fr
Directeur : l.cognard-smbcisse@orange.fr

Site Internet

Pour tout connaitre du bassin de la Cisse : informations, travaux en cours, débits, qualité des eaux ...Un seul site à retenir :

syndicat-cisse.fr

S'inscrire à la newsletters

Cette lettre d'information, éditée trimestriellement, a pour objectif de communiquer sur toutes les actualités, du bassin de la Cisse.
Pour le moment, la diffusion de cette lettre est réalisée par voie informatique.
Si vous souhaitez recevoir ce « Cisse Inf'eau », vous pouvez nous renvoyer ce coupon par mail ou par courrier (voir coordonnées ci-dessus).
Mr ou Mme ……. , résident sur la commune de …….. souhaite recevoir le Cisse Inf'eau sur ma boite email : ……
……@……